

ÉLECTIONS 2017

**15 PROPOSITIONS ESSENTIELLES
POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ JUSTE
ET FRATERNELLE**

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)
 [Secours Catholique-Caritas France](#)



INTRODUCTION

15 PROPOSITIONS ESSENTIELLES PAR LE SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET FRATERNELLE

Le Secours Catholique Caritas France, s'appuie sur 4000 équipes locales et 70 000 bénévoles pour accueillir plus d'un million et demi de personnes chaque année. Présent sur tout le territoire, il est un observateur privilégié des difficultés que rencontrent les personnes en situation de précarité dans la vie quotidienne, en matière d'accès aux prestations sociales, à un logement, à la formation et l'emploi. Il est le témoin de leur souhait de pouvoir accéder à une alimentation digne et de qualité, de leur détermination à essayer de s'en sortir, de leur volonté de donner à leurs enfants une bonne éducation et une vie meilleure. Il est acteur de fraternité en les accompagnant, en animant des lieux de convivialité et de solidarité, en participant à des expérimentations sociales créatrice de liens et de richesses.

Régulièrement, il interpelle les pouvoirs publics pour apporter son analyse et ses propositions sur les politiques qui concernent les plus pauvres.

En écoutant les personnes qui vivent la précarité, en dialoguant avec elles, et avec les bénévoles qui les accompagnent, 15 propositions ont été construites et validées pour mieux lutter contre la pauvreté et renforcer notre cohésion sociale.

QUE VOULONS-NOUS DIRE ?

Nous voulons, comme l'exprime notre projet associatif, porter un message fort sur notre vision d'une société de partage, de justice et de respect des droits de chacun. Nous pouvons vivre ensemble dans la paix, en consolidant ce socle de solidarité à l'égard de chacun et de tous, mais surtout des plus en difficulté. Nous voulons permettre à chacun de trouver sa place, de vivre dignement et de développer ses talents, en repensant nos modes de production, de consommation et de répartition des richesses, plus respectueux de la planète mais aussi des êtres humains et en nous ouvrant aux défis posés par la mondialisation. Nous ne voulons pas d'une société recroquevillée sur elle-même, égoïste, paralysée par la peur de l'autre, du pauvre, de l'étranger, de la mondialisation, animée par la jalousie de ce qu'ont les uns ou les autres.

Pour construire une société juste et fraternelle, nous avons la conviction, en fidélité à notre Projet national, qu'il est nécessaire :

- **que les plus fragiles, notamment les plus pauvres, soient au cœur des politiques publiques**, que soient dénoncés les préjugés à leur égard pour arriver à un véritable changement des regards et des mentalités, que soient respectés leurs droits, que soit renforcé leur accompagnement vers l'emploi, l'activité, le logement... **et que leur parole soit prise en compte**,
- que l'éducation pour tous soit une priorité, l'accès à la formation et la reconnaissance des savoirs renforcés,
- que soient encouragées et développées toutes les initiatives innovantes en matière d'emploi, de production, d'économie du partage, de développement durable,
- que notre système de protection sociale soit consolidé en prenant en compte les évolutions du marché du travail, du système de santé, de la pénibilité du travail,
- que les richesses soient mieux utilisées et mieux réparties dans le monde et en France,
- que nous parvenions à proposer un accueil digne aux migrants,
- que les lieux de concertation et de décision soient ouverts aux plus pauvres afin qu'ils puissent donner leurs avis et leurs propositions sur les politiques qui les concernent.

Ces 15 Propositions Essentielles, si elles étaient prises en compte, permettraient de réellement diminuer les difficultés des plus pauvres, de mieux faire respecter leurs droits et de leur donner d'envisager l'avenir avec plus d'espoir.

NOS PROPOSITIONS PHARES

REGROUPÉES AU SEIN D'UNE LOI DE PROGRAMMATION

1. Développer la participation de tous, notamment des personnes en précarité, aux décisions qui les concernent
2. Assurer un accès effectif à un accompagnement social de qualité
3. Assurer un service public de la domiciliation pour rendre effectif le droit d'accéder à une élection de domicile
4. Lutter contre le non-recours et permettre l'accès facilité aux minimas sociaux et à des moyens d'existence
5. Promouvoir un accès digne et durable à l'alimentation de tous
6. Construire 150 000 logements sociaux dont 60 000 très sociaux
7. Lutter contre la précarité croissante des migrants
8. Permettre l'accès de tous aux loisirs, à la culture et aux vacances
9. Promouvoir les peines alternatives à la détention et l'accompagnement des personnes concernées
10. Garantir le respect absolu de l'obligation scolaire, notamment pour les enfants vivant dans la précarité en bidonvilles et en squats
11. Renforcer les liens entre les parents et l'institution scolaire
12. Augmenter les possibilités de garde d'enfants, notamment pour les familles en précarité
13. Soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi
14. Faciliter l'accès des chômeurs de longue durée à la formation professionnelle
15. Soutenir la démarche d'expérimentation de « territoires zéro chômeur de longue durée »



PROPOSITION

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DE TOUS, NOTAMMENT DES PERSONNES EN PRÉCARITÉ, AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT

ENJEU ET CONTEXTE

Depuis 1991, le vote d'une succession de lois a contribué à reconnaître l'importance de la participation des usagers aux décisions publiques qui les concernent. **La participation constitue l'un des six grands principes du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.** C'est également un axe majeur du plan d'action en faveur du travail social et du développement social, qui prévoit que la participation des personnes doit être recherchée à toute les étapes de la mise en œuvre des politiques publiques, depuis leur élaboration jusqu'à leur évaluation.¹

Ainsi il a été créé un 8^{ème} collège de personnes en situation de précarité au sein du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le CNLE, un Conseil consultatif national des personnes accueillies et accompagnées (en structure d'hébergement), décliné régionalement. Dans le cadre du dispositif RSA géré par les conseils départementaux, il a été créé des équipes pluridisciplinaires comprenant notamment des allocataires. Depuis 2014, ont été aussi expérimentés des Conseils Citoyens pour tenter d'associer les habitants de chaque quartier concerné à l'élaboration et l'évaluation de la politique de la ville.

Pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, participer représente une occasion de donner leur avis, de faire connaître leurs conditions de vie, de témoigner de leur expérience et de développer leurs capacités d'agir. Pour les acteurs professionnels et les institutions, la participation permet de faire changer leurs regards sur les problématiques individuelles ou collectives, elle est un levier pour concevoir des dispositifs et des modes d'intervention plus cohérents et efficaces. Pour les élus, elle peut conduire à une amélioration des politiques et des lois conduites en se rapprochant au plus près des besoins et des attentes de la population concernée.

Face aux préjugés

OUI LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ONT DES CHOSES À DIRE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES.

NOS CONSTATS

Les personnes en situation de précarité ont comme les autres, des savoirs et des expériences à partager. Elles développent des stratégies pour assurer leur survie, préserver le devenir de leurs enfants et garder des liens avec une société qui pourtant leur laisse peu de place. Elles ont vécu des expériences difficiles et des solidarités informelles que les autres ne connaissent pas.

En les accompagnant à élaborer collectivement des constats et des propositions à partir de leurs situations vécues, comme nous le faisons dans le cadre de la réflexion menée pour repenser la protection sociale, leur expertise devient indispensable pour bien identifier leurs difficultés à accéder à leurs droits, à s'en sortir.

Les discours sur la démocratie participative ont fleuri en France au cours des vingt dernières années, appelant au développement de nouvelles formes de participation des citoyens. Pour autant, seule la

1 Page 3 du Kit de la participation citoyenne aux politiques de solidarité lors de la journée d'échange du 27/10/2016

démocratie représentative reste financée, que ce soit sous forme du financement des partis politiques ou des représentants élus. Il est alors primordial de mettre en place des espaces qui permettent la participation de tous à la démocratie. Cela nécessite de s'appuyer sur l'expertise de personnes compétentes pour les animer et de prévoir leur financement.

PAROLES DE TERRAIN

« La démocratie ce n'est pas que les élections. C'est aussi construire tous ensemble des réponses adaptées aux situations rencontrées localement dans la commune. » Participante à une rencontre sur la mobilisation citoyenne organisée par le Secours Catholique.

« Un manque de compréhension mutuelle ne devrait pas nous empêcher de nous engager avec d'autres; nous voulons que quelque chose se fasse ensemble », Richard Sennet.²

NOS PROPOSITIONS

→ **Nous demandons que la participation soit généralisée notamment dans les services publics et dans la gouvernance nationale et locale** de la lutte contre l'exclusion, et de la protection sociale.

Cela suppose des changements d'attitude pour travailler ensemble, personnes historiquement impliquées et personnes qui n'ont quasiment jamais été consultées auparavant, mais aussi des moyens financiers. La concertation nécessite des déplacements intra-régionaux, et nationaux et des temps d'accompagnement de la réflexion et de l'expression, qui ont un coût. L'Etat devra, en s'appuyant sur le rapport du CNLE, s'assurer qu'une charte éthique est bien respectée dans tous les cas.

Le CNLE recommande, en amont de toute démarche impactant l'accès aux droits sur les territoires, d'associer les acteurs locaux et les usagers, en portant parmi ceux-ci une attention particulière aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale. À cet égard, il pourrait être pertinent non seulement de s'appuyer sur les Conseils consultatifs des personnes accueillies ou accompagnées - CCRPA (essentiellement concernés par les problématiques du logement et de l'hébergement) mais aussi de constituer des comités d'usagers au sein des différentes caisses (CAF, CPAM, MSA, CARSAT...), et de leurs commissions de recours, et dans les CCAS et CIAS des grandes villes.

→ **Nous demandons** que les personnes en précarité soient en particulier associées aux grands chantiers de la réforme de la protection sociale.

→ **Nous soutenons la proposition de création d'un « Fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne »** qui permettra aux habitants d'un territoire d'avoir des espaces de débat, de mener des actions de défense des droits ou de contre-expertise. Ces actions seront décidées par eux-mêmes à partir de leur expérience et au service du bien commun.

Ce fonds sera géré par une instance indépendante et pluraliste, et doté d'un budget annuel de 5% du montant consacré par l'État au financement de la vie politique représentative.

Cela représente 35 millions d'euros, soit seulement 0,009% du budget total de l'État.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

² Ensemble pour une éthique de la coopération, Albin Michel, 2014.

PROPOSITION

ASSURER UN ACCÈS EFFECTIF À UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE QUALITÉ

ENJEU ET CONTEXTE

L'accompagnement des personnes en précarité, bénéficiaires ou non de minimas sociaux, à la recherche d'emploi ou d'une formation, est devenu une des pierres angulaires du plan de lutte contre la pauvreté, reconnaissant ainsi combien il est important.

Quand il est contractualisé, l'accompagnement de manière régulière et sans interruption des personnes en précarité est une nécessité pour que celles-ci puissent surmonter les difficultés qu'elles vivent et qui entravent leur autonomie.

Le plan de lutte contre la pauvreté avait notamment mis en lumière le taux élevé de non recours aux prestations sociales, 1/3 pour le RSA, la baisse des crédits départementaux prévus par la loi pour accompagner les allocataires du RSA, mais aussi les difficultés à mener un accompagnement de qualité pour les travailleurs sociaux submergés de travail ou impuissants devant l'ampleur de la tâche. **Le manque d'accompagnement décourage les personnes dans leurs démarches. Elles ont besoin de soutien pour retrouver confiance dans la possibilité d'améliorer leur situation.**

Le plan a permis d'initier de nombreuses expérimentations (premier accueil, référent de parcours, coffret numérique) et de lancer un *Plan d'Action en faveur du travail social et du développement social*.

Le développement de la dématérialisation des démarches qui est à certains égards un progrès, crée aussi de nouveaux obstacles pour ceux qui ne maîtrisent pas internet, ne trouvent pas dans leur environnement proche des personnes ressources pour les accompagner dans ces démarches ou qui ne disposent pas d'outils informatiques. Cette évolution se conjugue avec la fermeture de permanences physiques de nombreux établissements publics (pôle emploi, CAF, CPAM..) en particulier en milieu rural.

Mais d'autres dispositifs ont été développés pour atténuer ces fermetures : le PLANIR (Plan Local d'Accompagnement des Non recours des Incompréhensions et des Ruptures), les rendez-vous des Droits des CAF, des CPAM, les Rendez-vous Prestations des Caisses de Mutualité Sociale Agricole, et les Rendez-vous personnalisés de Pôle Emploi qui constituent des dispositifs pertinents.

L'expérimentation en cours, dans certains départements depuis 2014, d'un accompagnement global effectué de concert par Pôle emploi et le Conseil départemental, est également intéressante. Elle devra être évaluée, en particulier pour les chômeurs de longue durée.

Face aux préjugés

OUI, UN ACCOMPAGNEMENT EST UN OUTIL EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ.

NOS CONSTATS

L'accompagnement des personnes peut être rendu difficile par une mauvaise compréhension mutuelle entre les personnes en précarité et les travailleurs sociaux et par la complexité intrinsèque des situations. Des personnes en précarité nous disent leur lassitude face à toutes les démarches requises, aux mauvaises

informations reçues, leur ressenti de se sentir jugées, obligées de suivre telle ou telle formation inadaptée à leurs besoins...

Des personnes et familles que nos équipes accompagnent nous disent apprécier le réel soutien que leurs apportent la plupart des travailleurs sociaux, même si d'autres, jugent certaines pratiques infantilisantes, ou ne prenant pas en compte leurs aspirations.

Les bénévoles déplorent le turnover trop important de travailleurs sociaux, et la persistance de secteurs non couverts.

PAROLE DE TERRAIN

« Nous déplorons la démission d'assistantes sociales, dont des personnes que nous accueillons estimaient qu'elles les soutenaient bien au quotidien, en lien avec nous. Ces assistantes sociales nous ont révélé qu'elles n'en pouvaient plus et allaient chercher un emploi moins stressant, devant le peu d'effectivité d'accès aux droits et de perspectives d'insertion pour les personnes et familles accompagnées. De plus, notre Conseil départemental n'arrive pas à les remplacer toutes », (Equipe locale de Bezons (95) du Secours Catholique).

NOS PROPOSITIONS

- **Nous demandons que soient menées à terme les expérimentations en cours sur le référent de parcours et le coffre-fort numérique afin que ces dispositifs d'accompagnement soient mis en place dans les meilleures conditions.**
- **Nous souhaitons la poursuite du déploiement d'un premier accueil social inconditionnel** pour « garantir l'amélioration de l'accès aux droits et la mise en place d'un accompagnement adaptés aux personnes ».
- **Nous demandons que soit préservé l'accès physique** en matière d'accès aux droits, le développement des maisons de service.
- **Nous demandons** que l'accompagnement des personnes soit pensé en respectant leurs besoins et leurs libres arbitre et en prenant en compte leurs fragilités.
- **Nous souhaitons** que la participation systématique des personnes au sein des instances de gouvernance des politiques sociales soit organisée, qu'elle soit intégrée dans les organisations et établissements en charge de la conception des politiques sociales et dans le cadre des formations des travailleurs sociaux. Nous croyons que la généralisation de **co-formation des travailleurs sociaux** avec de petits groupes de personnes connaissant des situations de précarité, comme en mène ATD Quart Monde est de nature à renforcer la compréhension mutuelle et l'efficacité de l'accompagnement social. L'expertise de diverses associations, dont la nôtre, est à solliciter en ce sens.
- **Nous souhaitons que l'innovation sociale soit encouragée, le droit à l'expérimentation, puis les pratiques inclusives essaimées.**

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE LA DOMICILIATION POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT D'ACCÉDER À UNE ÉLECTION DE DOMICILE

ENJEU ET CONTEXTE

Inscrit dans différents textes de loi, le droit à la domiciliation constitue un préalable indispensable à l'accès à l'ensemble des droits civiques, civils et sociaux¹ pour les personnes sans domicile stable de notre pays, quelle que soit leur nationalité et situation administrative. Il permet également de pouvoir suivre sa correspondance privée (maintien de liens familiaux et/ou amicaux).

Plusieurs dispositifs cohabitent encore à ce jour en fonction des publics :

- le dispositif de **droit commun** mis en œuvre par les CCAS et CIAS, qui ont l'obligation de domicilier toute personne sans domicile stable ayant lien avec la commune ou l'intercommunalité, et les associations agréées en offre complémentaire,
- il existe aussi une **domiciliation spécifique « asile »** mise en œuvre par des structures financées par l'OFII, un dispositif dit « d'inscription dans une commune de rattachement » pour les **gens du voyage non sédentaires** et une domiciliation pour les **personnes incarcérées mise en œuvre par les établissements pénitentiaires**.

Les préfets sont les pilotes et garant du dispositif domiciliation sur leur département. Ils ont la responsabilité de l'élaboration d'un schéma départemental de la domiciliation, afin de veiller à ce que toute personne qui en a besoin puisse rencontrer un organisme domiciliaire en mesure de l'accueillir et faciliter ainsi ses démarches d'accès aux droits.

Face aux préjugés

OUI, FAUTE DE DOMICILIATION, CERTAINS NE PEUVENT PAS ACCÉDER À LEURS DROITS.

NOS CONSTATS

Des équipes du Secours Catholique (SCCF) proposent des « *Accueils-domiciliation* », en complément de l'action des CCAS / CIAS. Nos observations nourrissent les échanges et les démarches faites auprès des acteurs publics au niveau local, départemental et national. **Par ses actions auprès des plus précaires, le SCCF observe que le dispositif français de domiciliation est globalement saturé et ne permet pas encore à tous un accès effectif à ce droit, fondamental pour faire valoir leurs autres droits et s'insérer.**

Il constate :

- une grande détresse des personnes sans domiciliation, parfois insuffisamment soutenues pour affronter leur situation, et trop souvent « ballotées » d'une adresse à une autre, rendant complexe la création de lien social et la sortie de la précarité,

¹ Notamment les prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles (maladie et maternité, assurance vieillesse, Pole Emploi, l'AME, prestations CAF/MSA et aides sociales des départements) mais aussi l'aide juridictionnelle, le droit au compte, l'inscription sur les listes électorales etc...

- une répartition déséquilibrée entre acteurs avec une charge trop importante qui repose sur un secteur associatif saturé,
- une mise en œuvre inégale du droit à la domiciliation selon les territoires avec de fortes disparités entre les CCAS et CIAS qui appliquent différemment les textes en vigueur, notamment sur leur obligation de domiciliation et le lien avec la commune, ces pratiques pouvant aboutir à des refus,
- un manque de financements dédiés de l'Etat, d'engagement et de coordination des Préfets, responsables de l'élaboration des schémas départementaux² et de volonté politique de certains maires,
- une législation encore discriminante vers certains publics, ayant pourtant des droits à faire valoir (gens du voyage, habitants de bidonvilles, demandeurs d'asile, personnes en situation irrégulière),
- des administrations ou établissements qui refusent encore l'élection de domicile empêchant les personnes d'accéder à leurs droits.

PAROLE DE TERRAIN

« Je n'ai pas les moyens d'avoir un logement, je dors chez divers amis. Mais il me fallait obligatoirement une adresse fixe pour avoir mon abonnement pour les transports en commun. J'ai pu aussi remplir ma feuille d'imposition, avec l'aide d'un bénévole. Même si je ne paie pas d'impôts, j'en ai besoin pour renouveler ma demande de logement social. »³

NOS PROPOSITIONS

Le Secours Catholique, en s'associant avec les plus précaires, appelle à :

- **ce que l'Etat soit garant du respect de ce droit à la domiciliation** partout en France, pour en faire un véritable service public de la domiciliation avec les moyens nécessaires,
- **une domiciliation unique pour toute personne sans domicile stable**, quelle que soit sa situation administrative, pour l'accès à l'ensemble des droits,
- **un pilotage territorial efficace** de l'ensemble des acteurs de la domiciliation, et l'établissement par chaque Préfet du schéma départemental de la domiciliation,
- **une mise en œuvre effective du droit à la domiciliation**, notamment par tous les CCAS/CIAS concernés et une harmonisation des pratiques, en s'inspirant des meilleures en termes de qualité d'accueil et d'accompagnement vers l'accès aux droits,
- un accès effectif à tous les droits, prestations et services essentiels garantis par la loi, pour toute personne en possession d'une élection de domicile.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

² Supposés être tous publiés depuis le 30 septembre 2016

³ Propos extraits de *Dis-moi ton adresse, je te dirai tes droits* (<http://hautsdeSeine.secours-catholique.org/Dis-moi-ton-adresse-je-te-dirai>).



PROPOSITION

LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS ET PERMETTRE L'ACCÈS FACILITÉ AUX MINIMAS SOCIAUX ET À DES MOYENS D'EXISTENCE

ENJEU ET CONTEXTE

Aujourd'hui, près de 9 Millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté, soit 14,3% de la population, selon les dernières estimations de l'INSEE. Les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté : 1 enfant sur 5 vit dans la pauvreté et 1 jeune sur 4 est au chômage.

Pour faire face à ces situations et réduire l'intensité de la pauvreté, **la France compte aujourd'hui dix minima sociaux** dont bénéficient quatre millions d'allocataires. S'ils jouent un rôle non négligeable d'amortisseur de la crise, leur fonctionnement atteint aujourd'hui ses limites.

La complexité et la diversité des règles applicables aux allocataires rend le système opaque et difficile d'accès, crée des indus (trop perçus) et alimente les préjugés et les idées fausses. Par ailleurs les jeunes n'ont aujourd'hui accès à aucun revenu minimal (exceptés dans certaines situations) alors qu'ils sont la tranche d'âge la plus touchée par la précarité.

Le montant de ces minima, très variable, ne procure pas aux personnes des ressources suffisantes pour mener une vie décente et leur permettre de s'insérer socialement et professionnellement dans la société.

Les minima ne sont pas toujours demandés par leurs allocataires potentiels. Les associations de lutte contre la pauvreté témoignent des difficultés rencontrées par ces personnes pour percevoir les prestations auxquelles elles ont droit, entraînant un niveau élevé de non recours, de plus de 30 % en moyenne.

Le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique, en analysant ces non recours, avait identifié 5 types d'explications, confirmés par le rapport Sirugue sur les minima sociaux :

- ceux qui refusent d'être stigmatisés et qui préfèrent lutter pour s'en sortir par eux-mêmes plutôt que de passer beaucoup de temps à faire des démarches,
- ceux qui sont « traumatisés » par les échecs (ils ont été mal reçus, on leur a refusé une prestation...),
- ceux qui abandonnent, découragés par les difficultés et la complexité des démarches (papiers à fournir, éloignement des lieux d'accueil au public...),
- les non informés de leurs droits (par exemple les travailleurs pauvres),
- ceux qui ne se sentent pas concernés même s'ils le seraient en fait (par exemple des retraités).

Enfin, les politiques d'accompagnement des allocataires de minima, essentiels pour leur permettre de retrouver un emploi, sont très insuffisantes. Ainsi, 22% des personnes allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) ne se sont vus proposer aucun accompagnement.

Face aux préjugés

OUI, CE N'EST PAS L'ASSISTANAT QUI GUETTE LES PAUVRES MAIS LE NON RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES.

NOS CONSTATS

Beaucoup de préjugés circulent sur les bénéficiaires des minimas sociaux, et en particulier du RSA. Ils sont suspectés de se laisser assister, de ne pas vraiment chercher du travail, de profiter du système, de frauder... Des propositions de loi sont régulièrement déposées pour lutter contre la fraude supposée, subordonner l'octroi de certaines prestations à des conditions de bénévolat, de démarches supplémentaires... **En réalité, le principal problème des minimas sociaux n'est pas la fraude (minime) mais l'ampleur du non-recours à ces minima.**

Dans les faits, le Secours Catholique constate que 38% des personnes rencontrées par notre association en 2015 ne touchaient pas le RSA socle alors qu'ils y étaient éligibles.

Plus fondamentalement, la protection des personnes par les minimas sociaux répond à un impératif éthique de justice et de dignité (en plus d'être efficace économiquement et socialement).

Pour préserver leur rôle indispensable, les dispositifs existants doivent cependant faire l'objet d'une réforme en profondeur. Cette réforme doit permettre d'en améliorer l'accès et donc de faciliter la vie de beaucoup de personnes qui aujourd'hui n'ont que ces minima comme ressources.

PAROLE DE TERRAIN

« Il faut justifier le fait d'être au RSA. Il faut leur fournir des tas de papiers. C'est une situation qu'on a du mal à vivre, on est considéré comme les profiteurs de la société... » Mère célibataire, un enfant, allocataire du RSA.

NOS PROPOSITIONS

A court terme :

- **La nécessité d'un changement de regard.** Les allocataires de minima sociaux ou les personnes sans emploi ne sont pas des assistés, l'immense majorité ne demande qu'à travailler. Ceux qui perçoivent des minima sociaux vivent dans une grande précarité, ils tentent de survivre avec des budgets très contraints et n'ont rien de « profiteurs » du système.
- **La lutte contre le non recours aux prestations sociales, et en particulier aux minima sociaux, doit être au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté.** C'est pourquoi il est important de **simplifier significativement les démarches** et les pièces justificatives demandées pour l'accès aux minima sociaux, de façon à éviter le phénomène de non-recours. L'expérimentation en cours sur le coffre-fort numérique devra être poursuivie.

A moyen terme :

- **Le Secours Catholique demande la mise en place d'un socle de base, ou revenu minimum garanti,** sorte de couverture commune. Il doit permettre à tous de vivre décemment, d'où la nécessité d'une revalorisation forte du montant de l'allocation par rapport au RSA. Aujourd'hui, il ne représente que la moitié du seuil de pauvreté pour une personne seule et ne permet pas de vivre dignement.

Alerte et le Secours Catholique proposent un montant de 850 €, non comprises les allocations familiales et les APL. Il permettra d'éviter qu'une telle réforme fasse des perdants (un principe essentiel), et assurera un revenu décent. Le principe d'automaticité de l'accès à ce socle, dans la mesure où les revenus de la personne le justifient, doit être retenu pour combattre efficacement le non-recours à ce droit. En complément, **l'accompagnement des personnes en précarité** doit être placé au cœur des politiques publiques, ainsi qu'une politique renforcée d'accès à l'emploi pour les jeunes et les chômeurs de longue durée.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

PROMOUVOIR UN ACCÈS DIGNE ET DURABLE À L'ALIMENTATION DE TOUS

ENJEU ET CONTEXTE

L'insécurité alimentaire est en France difficile à évaluer et à chiffrer. Certaines études¹ estiment à 12% le nombre d'adultes souffrant en France d'insécurité alimentaire. Ceci est supérieur au nombre de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire concerne en 2015 plus de 4,8 millions de personnes alors qu'elle n'en concernait que 2,8 millions en 2008. En 2011, plus de 50 % des personnes sont présentes dans le circuit de l'aide alimentaire depuis plus de 2 ans, pourcentage en augmentation constante depuis 2004. La santé des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire se dégrade (obésité, hypertension, etc). Cette situation devient structurelle et risque de s'installer durablement dans le paysage socio-économique du pays.

L'action de l'Etat, via le milieu associatif et ses collectivités territoriales, est centrée sur l'aide alimentaire soutenue par le fond européen (FEAD) et est majoritairement distributive. C'est la voie quasi-unique qui est imposée aux personnes précaires pour avoir un accès à l'alimentation qu'elles refusent parfois car cela ne correspond pas à leurs attentes (qualité et origine des produits, liberté de choix, lieux de distribution stigmatisant, etc).

Ce soutien est néanmoins essentiel pour les populations concernées. Les associations et leurs bénévoles sont fortement mobilisés et avec les meilleurs intentions. Nous sommes devant une solidarité assistancielle qui s'est institutionnalisée et n'ouvre que très peu de perspectives aux personnes.

Face aux préjugés

OUI LES PAUVRES ONT DROIT À UNE ALIMENTATION DIGNE AUTRE QUE LE SEULE AIDE ALIMENTAIRE.

NOS CONSTATS

Nous constatons combien les personnes ressentent de l'indignité dans le recours à une aide alimentaire uniquement distributive². Dans cette forme d'action, les produits sont la plus part du temps imposés, sans liberté de choix pour les personnes. Elles sont souvent placées dans un rôle de bénéficiaire sans capacités reconnues. Le rôle nourricier des parents est remis en cause par cette action. Celle-ci est plus centrée sur le respect de la logistique et des normes que sur celui des personnes. On peut observer de la part de certains bénévoles un regard négatif sur les bénéficiaires de cette aide.

L'urgence alimentaire doit être prise en charge. En revanche, on passe trop souvent d'une situation d'aide ponctuelle à une aide continue sans perspective pour les personnes concernées qui se retrouvent dans une trappe à pauvreté.

Ce modèle ne nous semble pas aujourd'hui inéluctable. Des initiatives existent qui laissent une place

¹ http://nicole.darmon.free.fr/IMG/pdf/Lille_Food_insecurity_Diet_Quality_JFN_2010.pdf

² <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/71709?token=8fb7e768a877834611579a7fe822eb37> <https://www.atd-quartmonde.fr/produit/se-nourrir-lorsquon-est-pauvre-analyse-et-ressenti-de-personnes-en-situation-de-precarite/>

plus importante aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Elles promeuvent un accès digne et durable en associant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Ces initiatives³ territorialisées ne sont que peu soutenues par l'Etat, sans ligne budgétaire dédiée et ne peuvent donc se développer sur l'ensemble du territoire.

Elles évoluent dans des domaines très divers où les personnes concernées sont parties prenantes des actions qui favorisent par ailleurs l'emploi, le soutien aux producteurs locaux, la vitalité des territoires et la création de lien social. Il s'agit par exemple d'épiceries solidaires, de jardins et de repas partagés, de coopératives alimentaires...

PAROLES DE TERRAIN

« C'est humiliant d'aller dans les lieux de distribution gratuite de nourriture ; on a l'impression de mendier... Je refuse de me rendre aux invitations à des repas, car je ne peux pas rendre la pareille. C'est très dur... Si j'avais les moyens, la maison serait toujours pleine... Tout cela me rappelle de mauvais souvenirs, c'est de la souffrance abominable, interminable... J'ai aussi le souvenir d'avoir eu des choses terribles à manger... Je me suis sentie coupable vis à vis des enfants. Je n'avais pas le droit de me plaindre... Je ne savais pas ce que c'était de manger ensemble ; la convivialité autour d'une table, je l'ai apprise depuis. »⁴
Expressions de personnes issues de groupes d'action collective durant un séjour participatif en 2015.

NOS PROPOSITIONS

Le Secours Catholique se mobilise pour la reconnaissance d'un droit à l'alimentation digne et durable. Avec ses partenaires de la plateforme française pour les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), il recommande que le gouvernement :

- **prende la pleine mesure de l'insécurité alimentaire et de l'état du droit à l'alimentation** en France par la mise en place d'un système de mesure, d'analyse et de suivi conforme aux exigences du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Plateforme DESC)⁵. Cela permettra de prendre conscience collectivement que l'insécurité alimentaire ne peut avoir comme unique réponse l'aide alimentaire d'urgence et de mettre en lumière la précarité alimentaire en France de manière plus globale,
- **adopte une loi - cadre relative au droit à l'alimentation**, s'aidant en cela des recommandations faites par le Comité DESC ainsi que des Directives volontaires européennes sur le droit à l'alimentation. Elle permettra de protéger l'ensemble des dimensions essentielles du droit à l'alimentation,
- **crée les conditions de la participation des personnes concernées** à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des réponses à l'insécurité alimentaire. Cela est important pour que les dimensions essentielles de la dignité et de la non-discrimination ne soient plus absentes des politiques alimentaires françaises,
- **appuie les initiatives visant à assurer l'accès à une alimentation de qualité et éco-responsable.**

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

3 <http://www.avise.org/ressources/systemes-alimentaires-territorialisées-en-france>
4 <https://drive.google.com/file/d/0B29nfdS-2Xuxc1JEbHlGWmF1MFE/view>
5 http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/rc_-_complet_vf.pdf



PROPOSITION

CONSTRUIRE 150 000 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 60 000 TRÈS SOCIAUX

ENJEU ET CONTEXTE

Le logement est un marqueur fort d'aggravation des inégalités sociales entre classes aisées et classes populaires au cours des dernières années. L'absence de logement ou les difficultés liées au mal logement ont des répercussions sur le bien-être familial, sur la santé physique et mentale du ménage, sur l'épanouissement des enfants. Le coût du logement pénalise de plus en plus, les ménages les plus modestes (3,8 millions de personnes mal-logées) et les conduit à réaliser des arbitrages budgétaires de plus en plus difficiles.

Au total, **plus de 12 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement sous différentes formes. Cela montre que la crise du logement s'est élargie à certaines catégories de populations qui ont par exemple un emploi mais qui malgré tout ne peuvent plus se loger, rendant l'accès à un logement pérenne pour les plus fragiles encore plus complexe.**

L'Etat est le premier garant de la politique de l'hébergement et du logement, de sa mise en œuvre sur les territoires dans un souci d'équité (territorialisation du plan, Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, schémas départementaux de domiciliation). Cependant, **les collectivités locales, en particulier les communes et inter communautés, ont une responsabilité cruciale** pour élaborer et piloter les PLH (Plans Locaux de l'Habitat), les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), accorder des permis de construire de logements sociaux ou encore attribuer des logements sociaux.

Malgré les interpellations régulières et concertées des associations depuis plusieurs années, les politiques publiques du logement proposées actuellement ne parviennent plus à limiter ces inégalités sociales.

Face aux préjugés

OUI, IL MANQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX EN FRANCE.

NOS CONSTATS

Le mal logement résulte en premier lieu d'une production de logements insuffisante et mal identifiée sur le territoire : c'est notamment le cas dans les zones dites tendues.

L'INSEE, mais aussi la Fondation Abbé Pierre, ont plusieurs fois alerté sur l'importance de disposer d'enquêtes publiques, plus précises, sur les besoins en logement en France en termes quantitatifs mais également tenant compte des réalités territoriales. **On considère aujourd'hui qu'il faudrait 500 000 logements par an pour répondre aux besoins de la population française et 150 000 logements sociaux dont 60 000 très sociaux (PLAI)**. Or, chaque année, seulement 107 000 logements sociaux sont financés.

De nombreux projets de construction de logements sociaux ou de structures d'hébergement ne voient pas le jour suite aux vellétés d'élus locaux et/ou de concitoyens s'y opposant. Le Secours Catholique a lui-même été confronté à de multiples reprises à ce type de pratiques entravant la réalisation de projets de solidarité mûrement réfléchis. Or, l'équation est simple : **face au manque de logement et d'hébergement, la construction de logements sociaux est indispensable pour rattraper les retards cumulés et répondre aux futures demandes.**

La construction des logements sociaux ne peut se concentrer sur les communes ou les territoires supportant un effort de solidarité déjà trop élevé.

Une meilleure répartition de ces logements est nécessaire pour réduire les fractures territoriales et respecter les lois de la République telle que la loi SRU fixant un objectif de 25% de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants. **La mixité sociale ne peut bien se vivre que si chaque collectivité prend sa part.**

PAROLES DE TERRAIN

« A l'école, mon fils s'est fait traiter de clochard parce qu'il vit à l'hôtel. »

« J'ai toujours été logé très loin de l'école et de la famille et c'est vraiment difficile. La scolarité de ma fille est très perturbée ».

Témoignages extraits de l'enquête sur l'hébergement à l'hôtel en ile de France du SCCF en 2014.

PROPOSITIONS

→ **Inscrire le « logement et l'habitat » comme une priorité nationale au même titre que les enjeux autour de l'éducation, l'emploi et la santé.**

→ **Produire des logements sociaux adaptés aux besoins et aux ressources des personnes, avec des niveaux de loyers abordables.**

→ **Faire participer les personnes en précarité à la définition et l'évaluation de la politique du logement social.** Ce dispositif qui est censé leur bénéficier continue à fonctionner sans tenir compte de leur analyse éclairée. Les axes de réflexion reposent sur :

- les coûts du logement social : les loyers et les charges trop élevés rendent difficiles l'accès au logement des ménages les plus en difficulté,
- le processus d'attribution : réduire le délai pour obtenir un logement social ; donner des informations régulières sur l'avancement du dossier, etc. ; faciliter davantage les « mutations » dans le parc social,
- la fonction du logement social : le réserver le logement social aux personnes les plus modestes,
- l'état des logements : il doit être mieux contrôlé, notamment l'isolation sonore et énergétique. 10 % des logements sont considérés comme indignes. 18 % des ménages se plaignent du froid à leur domicile.

→ **Créer un observatoire national du logement et de l'hébergement** : Le Secours Catholique déplore le manque de données fines, actualisées et disponibles, pour permettre de connaître la réalité du mal logement et agir en conséquence.

→ **Impulser ou soutenir toute initiative favorisant une réelle concertation locale entre les acteurs publics, en associant les personnes mal logées, les autres citoyens, les associations etc.** Ce type de concertation doit permettre de lever les freins existants, de casser les égoïsmes locaux, pour permettre à chaque individu d'avoir une place dans la cité. Cela s'inscrit dans les logiques du vivre ensemble dont nous faisons l'un des fers de lance de notre projet pour construire une société plus juste et fraternelle.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DES MIGRANTS

ENJEU ET CONTEXTE

La France a connu depuis 2014 une légère augmentation du nombre de demandeurs d'asile, en raison de l'arrivée en Europe des réfugiés fuyant les guerres du Proche Orient et de la Corne de l'Afrique. **Cette augmentation est toutefois sans commune mesure avec celle de nos voisins européens.**

L'expression « crise des migrants » n'est donc pas appropriée à la situation française !

Pourtant, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des migrants semblent dépassés. Malgré la création importante de places d'hébergement ces dernières années, la multiplication des « campements », des « squats », des « jungles » donnent l'impression à l'opinion publique que la situation est ingérable. L'empilement des dispositifs sociaux et d'urgence et leur inadéquation en viennent à créer des sentiments de concurrence entre publics précaires. **Malgré un sursaut de solidarité en septembre 2015 après la découverte de la photo du petit Aylan, une partie de l'opinion publique devient de plus en plus rétive à l'arrivée et à l'accueil de nouveaux migrants, entraînant dans son sillage des décisions politiques restreignant les droits des migrants, et créant par là-même de nouvelles formes de pauvreté.**

Face aux préjugés

OUI LES ÉTRANGERS N'ONT PAS LES MÊMES DROITS QUE LES FRANÇAIS : BEAUCOUP VIVENT DANS UNE GRANDE PRÉCARITÉ !

NOS CONSTATS

Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler. Leur seule ressource possible est une allocation de subsistance d'environ 300€ par mois et par personne (beaucoup moins pour les familles) pour vivre et se loger. Les étrangers en situation irrégulière ne peuvent avoir réellement recours qu'à l'AME (aide médicale d'Etat) sous conditions de ressources et à l'hébergement d'urgence (115). Mais le défaut d'information et d'accompagnement rend l'accès à l'AME très complexe. Quant à l'hébergement d'urgence, il est en crise : les places sont insuffisantes et de moins en moins accessibles aux étrangers précaires du fait de certaines pratiques et de jurisprudences. De plus certains responsables politiques remettent en cause cet accueil.

Les sans-papiers sont exclus de toutes les autres prestations sociales, même s'ils travaillent, même s'ils payent leurs cotisations et leurs impôts, ce qui est le cas pour bon nombre d'entre eux.

Quant aux étrangers en situation régulière, ils sont exclus eux aussi de beaucoup d'aides qui sont conditionnées à un nombre minimum de présence régulière en France (5 ans pour le RSA, 10 ans pour le minimum vieillesse...).

Enfin, le non-recours aux droits touche autant les étrangers que les Français.

Au Secours Catholique nous accueillons et accompagnons de nombreux étrangers en situation précaire :

→ nos accueils sont devenus un des derniers lieux où les étrangers en situation administrative précaire (autorisation de séjour provisoire, ou absence d'autorisation) peuvent trouver de l'aide et des conseils du

fait de leur exclusion des politiques publiques d'accueil des migrants,

- de ce fait, **les étrangers rencontrés par le Secours Catholique sont de plus en plus en situation précaire et irrégulière** (18,5% en 2015 contre 15,5% en 2014). **Les difficultés de survie, notamment pour les familles avec enfants, s'aggravent d'année en année** (voir les rapports sur l'hébergement à l'hôtel),
- **Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile est inadapté. 50% seulement des besoins d'hébergement sont couverts**, obligeant les personnes à dormir à la rue ou dans des bidonvilles, voire à être hébergés chez des particuliers ou par des associations humanitaires. D'autre part les moyens dédiés à l'accompagnement administratif et social sont sous-évalués,
- parmi les demandeurs d'asile auxquels le statut de réfugié a été refusé (donc déboutés/sans-papier), nombreux sont ceux qui ont entamé une vie en France, une insertion économique et sociale, qui par leurs enfants scolarisés ont établi des liens sociaux et familiaux,
- les taxes demandées aux étrangers au moment de leur régularisation n'ont cessé de croître ces dernières années. Elles sont passées de 220€ en 2003 à 550€ en 2016.

PAROLES DE TERRAIN

« Le fait d'être toujours dans une situation de posture de demande, c'est une forme de pauvreté qui me fait souffrir. Le fait de devoir toujours demander de l'aide c'est une vraie forme de pauvreté ».

« Une vraie pauvreté est qu'on est sans droit de travailler et sans droit d'étudier ».

Groupe d'exilés de Calais

NOS PROPOSITIONS

- **Redonner le droit au travail et à la formation aux demandeurs d'asile (sans délai)** et leur permettre ainsi d'avoir une activité, une dignité et une possibilité d'autonomie et de participation à la vie sociale et économique. Cela peut en outre permettre de «détendre» la pression sur le dispositif d'hébergement (CADA et autres dispositifs d'urgence).
- **Promouvoir une politique de régularisation plus lisible, plus pragmatique et plus respectueuse des droits**. Il faut sortir de l'hypocrisie : tout le monde sait qu'une grande partie des déboutés poursuivront leur vie en France. Aussi, plutôt que de les contraindre à la précarité administrative et sociale la plus complète, il est de l'intérêt de tous de prévoir des conditions et des critères plus larges pour permettre leur accès à un droit au séjour et au travail, en commençant par tous ceux qui ont commencé à s'insérer (durée de séjour, travail, enfants scolarisés, liens sociaux, amicaux, familiaux).
- Pour faciliter les procédures de régularisation, **les taxes de titre de séjour et le visa de régularisation** doivent être diminués. Leur montant disproportionné ne permet pas aux personnes de les payer elles-mêmes et elles se tournent vers les CCAS et les associations caritatives, créant des charges injustifiées.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX VACANCES

ENJEU ET CONTEXTE

Dans notre société, la fonction travail reste un référentiel qui fragmente et rythme la vie. Pour autant, nous avons tous besoin de « temps suspendus¹ », moments de ruptures, de répit. Ces espaces habités par des finalités sociales, culturelles, sportives, vacancières contribuent à l'épanouissement et au bien-être des personnes et à la citoyenneté.

Aujourd'hui, ces temps ne sont pas équitablement répartis et la société ne les prend pas suffisamment en compte. Ainsi, **chaque année, 60 % de personnes, au revenu inférieur à 1200 €, ne partent pas en vacances et ce sont 3 à 4 millions de Français qui eux ne partent jamais².**

Le temps des relations privilégiées parents enfants est rendu difficile ; la rupture avec le quotidien quasi absente. La possibilité pour le jeune de pouvoir annoncer qu'il est parti comme tout le monde n'existe pas. Pourtant, ces temps suspendus ouvrent à la narration, au temps retrouvé, au partage en famille.

Ces temps suspendus sont vecteurs de bienfaits physiologiques, face aux nombreux stress quotidiens subis par tous. Ils ont un effet dans la durée et c'est durant plusieurs mois que les effets du changement d'activité se feront sentir.

Ces temps ont aussi un coût. Les personnes concernées entrent dans la logique économique des vacances à travers l'acquisition de compétences transposables à d'autres moments de la vie : épargne, actions d'autofinancement, gestion de choix et de projets. Tous ces sujets, pour le bénévole ou le travailleur social qui accompagnent les personnes en situation de précarité, sont une ressource et un levier pour aborder différemment la gestion du quotidien.

Tout vacancier est aussi un agent économique. Donc, en déployant le droit aux vacances, au travers d'aides diverses, on contribue au développement des territoires, de l'économie touristique, et du PIB.

Les analyses du CREDOC montrent que, s'échapper du quotidien au moins une fois dans l'année rend « plus heureux ». En contrepoint, le fait pour le citoyen de ne pas atteindre cette « fonction bonheur » a un véritable coût pour la société.³

C'est le sens de l'article 140 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation, relative à la lutte contre les exclusions, qui stipule : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté* ».

Pour autant, les budgets culturels des collectivités sont régulièrement victimes des coupes budgétaires. L'Etat n'investit pas pour favoriser le départ en vacances des personnes et familles en précarité ; les efforts en ce domaine reposent sur les Caisses d'Allocations Familiales mais avec des inquiétudes sur les pratiques de certaines CAF quant aux critères et aux montants alloués, et sur l'ANCV dont la politique sociale a fortement régressé.

1 Réseau « Vacances Combattre l'exclusion » contribution au plaidoyer présidentiel 2017 du collectif Alerte.

2 Credoc 2015

3 Credoc, Cahier de la recherche, Le budget vacances des français, décembre 2015.

OUI LES PAUVRES ONT BESOIN DE VACANCES COMME LES AUTRES.

NOS CONSTATS

Nous accompagnons annuellement plus de 3000 personnes pour un départ en vacances, nos délégations organisent des temps de découvertes, de loisirs, de culture, qui rencontrent un certain succès.

A l'heure où la relégation sociale est un danger pour notre démocratie, le Secours Catholique veut faire en sorte que nous appartenions tous à la même société. L'accès à la culture, aux vacances ne peuvent rester une utopie ; ils sont nécessaires et le nonaccès est une exclusion à part entière ainsi qu'un danger pour notre démocratie.

PAROLES DE TERRAIN

« Elles (ses filles) m'ont demandé comment j'avais réussi, j'ai tout expliqué pour le Secours Catholique, elles étaient fières de moi. »

« À l'école, mes enfants ont pu enfin parler de leurs vacances ».

« J'étais fière de les emmener, on se dit qu'on est capable d'assumer ses enfants, on se sent reconnu ».

« Je serai plus sereine, plus active, je vais chercher du travail, et ça m'a donné envie d'acheter une voiture pour faire plus de choses, partir avec mon fils. »

NOS PROPOSITIONS

- **Garantir** l'effectivité de l'article 140 de la loi de 1998, de lutte contre les exclusions, sur **l'accès de tous aux vacances** et aux loisirs. Prévoir des outils capables d'en mesurer la mise en œuvre effective, les impacts, afin, le cas échéant, de faire les adaptations nécessaires.
- Mobiliser les collectivités, les syndicats, les associations culturelles, sportives, les hébergeurs, les acteurs économiques pour l'efficacité de ces droits.
- **Prévoir dans la loi de financement de la Sécurité Sociale, la prise en compte des vacances** comme élément participant aux politiques de santé et de prévention. Cet élément important pour les autres populations, est incontournable pour les personnes âgées.
- La valeur éducative des vacances tout comme celle de la culture pour les enfants, les jeunes, les familles, les adultes, les seniors, nécessite des politiques « interministérielles » ainsi que des impulsions européennes pour favoriser les échanges « transnationaux ».
- Améliorer notamment par la formation des travailleurs sociaux, des bénévoles ainsi que des professionnels du tourisme et de la culture, la prise de conscience de l'importance de la culture, des vacances pour tous ainsi que la visibilité des dispositifs d'aide.
- Convenir avec les CAF du développement des aides aux vacances, ainsi qu'encourager et soutenir la politique sociale de l'ANCV.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

PROMOUVOIR LES PEINES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES CONCERNÉES

ENJEU ET CONTEXTE

Aujourd'hui de nombreux mouvements politiques font de la construction de nouvelles places de prison, une priorité. **Les sommes prévues pour le développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peines sont 32 fois moins importantes que celles prévues pour l'accroissement du parc carcéral dans le projet de loi de finances 2017.**

L'impact pour les finances publiques est très lourd : le coût d'une place varie suivant la capacité de l'établissement entre 130 000 et 310 000 € par an, valeur 2014 ! *Combien d'actions de prévention en amont - vraiment efficaces - pourrait-on financer avec de telles sommes!* Les pays ayant eu recours à une extension du parc pénitentiaire ont vu leur taux de détention s'accroître, les nouvelles prisons se retrouvant également surpeuplées.

Face au thème récurrent de la sécurité, il apparaît plus que nécessaire de faire entendre une voix raisonnable, juste et de vérité sur la réalité des conséquences d'une sur-incarcération. Les événements tragiques qu'a connus notre pays nous obligent à la responsabilité et non à une démagogie dangereuse. La sécurité n'est pas la première des libertés, mais la condition de nos libertés.

L'accompagnement des personnes dans leurs démarches d'insertion.

Malgré le dévouement de l'administration pénitentiaire, **la prison n'est objectivement pas en capacité de préparer à la sortie pour la réinsertion**, particulièrement en maison d'arrêt et de limiter la récidive. Malgré l'augmentation des recrutements, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) continuent à suivre entre 80 et 120 personnes placées sous-main de Justice chacun. Pour garantir un accompagnement de qualité, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault avait promis d'atteindre l'objectif de 40 dossiers par CPIP d'ici 2017.

De son côté tant le contrôle général des lieux de privation de liberté que la Cour des Comptes nous alertent sur la véritable saignée pour les finances publiques, que provoque la sur-incarcération, sans parler de la dimension éthique de différer sur les générations à venir les remboursements - progressivement croissants - de telles charges.

Face aux préjugés

OUI IL Y A MIEUX QUE LA PRISON POUR LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE.

NOS CONSTATS

L'intérêt de la société est d'abandonner le réflexe de la prison ferme comme mode essentiel de sanction, pour valoriser les accompagnements structurants, dans des environnements adaptés.

Les études prouvent que, plus les personnes ont bénéficié d'un aménagement de peine, et moins elles récidivent : le taux de récidive est de 45 % en cas d'aménagement de peine, tandis qu'il est de 63 % après un emprisonnement ferme sans aménagement. Le Secours Catholique accueille dans ses

équipes des personnes en TIG, sous bracelet électronique et des mineurs en réparation pénale. Depuis plus de 20 ans qu'il pratique l'accompagnement de personnes placées sous-main de justice, il n'a pas eu à déplorer d'incidents majeurs, prouvant par là-même l'efficacité de ces mesures en termes de réinsertion, bien mieux que ne l'aurait fait une courte peine de prison ferme.

Eviter la prison ferme à des primo-délinquants ou pour des infractions à impact limité ne bénéficie pas qu'à l'auteur de l'infraction et sa famille, mais aussi à sa victime : elle sera bien plus vite dédommagée par un condamné exécutant une peine en milieu ouvert lui permettant d'exercer une activité salariée plutôt que s'il est resté en prison. D'ailleurs, seule une personne détenue sur 4 a accès à un travail rémunéré, au demeurant payé en moyenne 20 à 45% du SMIC ou à la pièce.

PAROLE DE TERRAIN

« C'est mignon un Yorkshire ; pourtant si tu le laisses longtemps dans une cage, il te mordra quand tu lui ouvriras ». Une personne en placement extérieur.

NOS PROPOSITIONS

→ **Nous demandons** que le développement des peines alternatives et l'accompagnement des personnes soit une priorité de la politique pénale.

→ **En alternative à la construction de nouvelles places de prison :**

- nous **souhaitons la création de places** en semi-liberté et en chantiers extérieurs ainsi que de nouveaux programmes intégrant des travaux d'intérêt écologique,
- nous souhaitons l'affectation d'une partie des fonds prévus pour les nouvelles constructions à l'entretien de l'existant. Seuls 514 millions d'euros ont été alloués à l'entretien du parc carcéral entre 2007 et 2015 quand les besoins estimés étaient deux fois supérieurs (1,2 milliard), entraînant un vieillissement prématuré des infrastructures.

→ Nous demandons une augmentation du nombre de personnel de surveillance et de Spip, service de probation et d'insertion.

→ **Nous souhaitons l'instauration d'un statut d'intervenant associatif** extérieur pour faciliter l'accès des acteurs associatifs aux personnes détenues, à la fois pour contribuer à la préparation à la sortie, mais aussi pour des activités conviviales et d'accès aux savoirs.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

GARANTIR LE RESPECT ABSOLU DE L'OBLIGATION SCOLAIRE, NOTAMMENT POUR LES ENFANTS VIVANT DANS LA PRÉCARITÉ EN BIDONVILLES ET EN SQUATS

ENJEU ET CONTEXTE

Prévu en droit international¹ comme en droit interne, le droit de tout enfant à l'éducation est fondamental et la scolarisation des enfants relève d'une obligation de l'Etat.

La France reconnaît dans sa Constitution (préambule de 1946) et dans le Code de l'éducation, le droit de tous les enfants à avoir accès à l'instruction : « L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six et seize ans. » (Article L. 131-1 Code de l'éducation). Cependant dès l'âge de 3 ans tout enfant a droit à être accueilli dans une école maternelle. Après 16 ans des dispositifs spécifiques sont légalement prévus pour l'accès dans un lycée général, technique ou professionnel ou à une formation professionnelle.

Tout enfant a donc droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation, favorise son épanouissement, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen.

La réalité montre qu'en différents lieux et situations cette obligation n'est absolument pas respectée. (Décrochage scolaire, exclusion d'enfants, notamment migrants et/ou vivant dans des squats ou bidonvilles...).

Ainsi, le Défenseur des droits (le DDD) a montré dans son rapport annuel (décembre 2016) consacré aux droits de l'enfant que les obstacles à la scolarisation de ces enfants en situation de précarité sont multiples (manque d'information des familles, mauvais recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire par les maires, demande de pièces justificatives en dehors du cadre légal...). Le DDD, dans une décision de décembre 2016 concernant un refus de scolarisation d'un enfant vivant en bidonville, a voulu rappeler « solennellement que l'éducation est un droit pour tous les enfants, quels que soient leur nationalité, leur origine, leur mode de vie. Les autorités locales ne peuvent utiliser les différents administratifs qui les opposent aux familles occupant des terrains de façon illicite pour freiner, empêcher, voire interdire l'accès des enfants à l'école ».

Le DDD souligne aussi le très fort taux de non scolarisation en Guyane et à Mayotte : le manque de classes, le manque d'établissements, l'arrivée permanente d'enfants, (même en cours d'année, de niveau très faible, ne maîtrisant pas le français).

Face aux préjugés

OUI LES ROMS VEULENT ENVOYER LEURS ENFANTS À L'ÉCOLE.

NOS CONSTATS

L'idée selon laquelle les enfants vivant en bidonville fréquentent peu ou pas l'école du fait d'un manque de motivation, d'intérêt et de capacités d'adaptation est aujourd'hui encore fortement répandue. **Or, nous constatons sur le terrain que la majorité des familles font part de leur souhait que leurs enfants**

¹ - Article 28 de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

- Article 17-2 de la Charte sociale européenne ;

- Jurisprudence constante de la CEDH qui consacre le droit à l'éducation comme un droit fondamental.

soient scolarisés. Cette scolarisation est vue à la fois comme un gage de réussite et d'insertion pour leurs enfants, comme un moyen d'apprentissage efficace de la langue, mais aussi comme une possibilité pour les parents d'avoir du temps pour effectuer les démarches, trouver du travail, etc.

Avec les expulsions, les conditions de vie précaires constituent le plus grand frein à la scolarisation des enfants, et notamment l'isolement géographique de certains sites, le prix des transports, le prix de la cantine, les difficultés linguistiques des parents dans leurs liens avec l'école, les devoirs à la maison très compliqués (promiscuité, pas ou peu de lumière, pas ou peu d'aide aux devoirs)².

80% des enfants d'âge scolaire vivant en squat/bidonville ne sont pas scolarisés³ (dans la grande majorité des cas en raison des expulsions de leurs familles des lieux de vie qui brisent les parcours scolaires ou encore des refus de scolarisation). Des maires continuent à opposer des refus abusifs d'inscription à l'école faisant primer la situation administrative des parents (considérés comme des étrangers en situation irrégulière et/ou des occupants sans droit ni titre) au détriment du droit de l'enfant à l'éducation. (*Constats partagés avec le collectif Romeurope et le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, auxquels le SCCF appartient*).

PAROLES DE TERRAIN

« Le bidonville va être cassé. Ça m'inquiète. On ne sait pas où on va aller. Je suis déjà inscrite au collège pour l'année prochaine ».

« Moi, si je vais pas à l'école... je mange pas ».

« Ça se passe bien à l'école. J'aime tout... la classe, la cour ».

Paroles d'enfants d'un bidonville menacé d'expulsion (et qui l'a été)⁴.

NOS PROPOSITIONS

→ **Les maires doivent procéder annuellement au recensement de tous les enfants en âge d'être scolarisés sur leurs communes** sans distinction des lieux de vie des enfants, comme les y oblige la loi (articles L. 131-1 et 131-6 du code de l'éducation).

→ **Reconnaître et développer la médiation scolaire.** Devant l'ampleur des difficultés (le dispositif pour l'accueil des enfants allophones a peu de moyens, les enseignants sont peu nombreux à être formés, les conditions de vie de ces enfants sont incompatibles avec une scolarité « normale », les expulsions à répétition, les lieux de vie éloignés des écoles etc.), de nouvelles réponses doivent être proposées pour rendre réelle et pérenne leur scolarisation. Sur le même principe que la médiation sanitaire, dont l'utilité est désormais reconnue dans la loi, la médiation scolaire permet de faciliter le dialogue entre l'institution et les parents d'élèves, de lever les incompréhensions et les appréhensions mutuelles et de fluidifier les parcours des élèves.

→ **Une augmentation importante des moyens dédiés à l'Education nationale en Outremer** afin de pouvoir scolariser dans de bonnes conditions tous les enfants qui doivent l'être.

→ Mise en place de circuits courts pour l'inscription dans les collèges et lycées.

→ Les refus abusifs de scolarisation doivent être combattus, notamment en ayant recours à la justice et au Défenseur des droits.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

² Rapport annuel Romeurope 2015.

³ Constat établi par le GIP Habitat et Interventions Sociales chargé de l'élaboration de diagnostics sociaux en amont de l'expulsion effective.

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=HhgwM62t6EY>



PROPOSITION

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES PARENTS ET L'INSTITUTION SCOLAIRE

ENJEU ET CONTEXTE

Depuis les années 80, le principe d'une relation à construire entre les parents et l'école s'est progressivement imposé jusqu'à devenir une « nécessité ».

Devenus partenaires ou co-éducateurs, les parents d'élèves se voient accorder une place qui est une forme de reconnaissance mais aussi la marque de la responsabilité éducative qui leur appartient dans la scolarité « bonne » ou « mauvaise » de leur enfant. Il semble admis que la qualité des relations entre les familles et l'école représente un facteur déterminant des scolarités sinon une condition de réussite des élèves.

C'est donc une politique volontariste qui est mise en place depuis plusieurs années :

- pour coordonner l'approche pédagogique entre l'école et le milieu familial,
- pour rapprocher de l'école les parents qui en sont les plus éloignés,
- pour mettre une cohérence entre les différents apprentissages et les différentes réalités vécues par les enfants.

Le Gouvernement a pris une série de mesures pour :

- mieux informer les parents et leur ouvrir les portes de l'école (semaine des parents à l'école, mallette des parents et espaces parents dans l'école),
- tenter de diminuer le fossé entre les enseignants et les personnels des établissements scolaires et les parents les plus éloignés de l'école,
- s'attaquer à la méconnaissance voire la méfiance mutuelle et favoriser une réelle collaboration. (Formations, temps de découverte, y compris pour les personnels administratifs, actions proposées par ATD dans le cadre de sa convention avec l'éducation nationale...).

Face aux préjugés

OUI, LES PARENTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ONT DES CHOSES À DIRE SUR L'ÉCOLE.

NOS CONSTATS

Force est de constater que pour le moment, malgré des initiatives localisées, les liens restent difficiles. Les parents que l'on voit ou non dans l'école sont toujours les mêmes. Et ceux qui y sont présents ne sont que rarement ceux dont les enfants ont les parcours les plus difficiles.

Une part des enseignants est parfois réticente à ouvrir l'espace scolaire (qui est LEUR territoire) aux parents.

De plus, certains établissements et enseignants, ont des attentes bien précises quant à la présence des parents.

Ceux-ci ne viennent pas parce qu'ils n'ont pas les codes requis, ni la compréhension de l'organisation et des manières d'entrer en lien. Ils sont mal à l'aise, voire convaincus qu'il vaut mieux ne pas « s'immiscer » dans le travail de l'établissement.

PAROLE DE TERRAIN

Les parents en précarité ont une immense attente et un grand respect vis-à-vis de l'école, mais ils constatent que dans l'école « *les comparaisons font mal et les enfants apprennent à se comparer ou à rabaisser les autres. Les adultes devraient donner l'exemple pour éviter les classements entre les bons et les nuls. Il faudrait réorganiser les programmes et les horaires pour dégager du temps au développement personnel de l'enfant*¹».

NOS PROPOSITIONS

- Faire le lien entre les propositions de rencontres, d'échanges et de réflexion proposées aux familles dans le quartier, CCAS, Centre social, associations, etc..) et l'école.
- **Créer dans chaque établissement des espaces et des pratiques qui permettent des rencontres** entre tous les parents d'élèves et les enseignants, avec une attention particulière pour ceux qui vivent dans la précarité. Encourager les lieux de rencontres et d'échanges pour « apprivoiser » le monde scolaire et faciliter la communication entre parents et professionnels de l'éducation.
- Que les associations puissent avoir une place dans les formations des enseignants pour mieux comprendre les réalités de précarité.
- **Permettre l'accès à la restauration scolaire à toutes les familles.**
- Soutenir une augmentation des moyens et possibilités des services de santé scolaires et de service social au sein des établissements.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

¹ Issus des travaux de la rencontre de familles (SCCF) d'octobre 2015 à Lourdes



PROPOSITION

AUGMENTER LES POSSIBILITÉS DE GARDE D'ENFANTS, NOTAMMENT POUR LES FAMILLES EN PRÉCARITÉ

ENJEU ET CONTEXTE

Le Haut Conseil à la Famille (HCF) avait tiré la sonnette d'alarme après une première année de mise en œuvre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 entre la CNAF et l'Etat, en constatant la très faible augmentation du nombre de solutions d'accueil.

Un plan d'action a été mis en place dès 2014 mais les politiques publiques ne sont pas parvenues à atteindre les ambitions fixées, d'augmentation quantitative, de mixité sociale et territoriale. **Le plan de lutte contre la pauvreté avait aussi mis en lumière les difficultés particulières des familles en précarité** pour obtenir une place en crèche. Un taux de 10 % d'enfants issus de familles pauvres a donc été fixé. Le plan « nouvelles solutions face au chômage de longue durée » prévoyait aussi des mesures en faveur des modes de garde pour les parents à la recherche d'emploi.

L'inadéquation des financements (entre accueil individuel et collectif par exemple), l'absence de chef de file ou de compétence dédiée, le manque de cohérence entre les normes rendent cette politique peu lisible pour les familles les plus démunies en particulier. Il est temps de réformer en profondeur la politique de la petite enfance, en construisant une loi-cadre, en concertation avec les acteurs et les familles et en mettant le développement de chaque enfant au coeur de nos préoccupations.

La matière existe, les associations ont des expériences intéressantes pour favoriser l'accès des parents à l'emploi grâce à des modes de garde adaptés, incluant un accompagnement des parents et de l'enfant (voir le guide du commissariat général à l'égalité des territoires). Il faut les développer, c'est un enjeu d'avenir pour l'accès à l'emploi de parents et de familles monoparentales mais aussi pour lutter contre la reproduction des inégalités sociales.

Face aux préjugés

OUI LES FAMILLES EN PRÉCARITÉ ONT BESOIN DE FAIRE GARDER LEURS ENFANTS POUR RETOURNER VERS L'EMPLOI.

NOS CONSTATS

La présence d'enfants rend l'accès à l'emploi très difficile pour les parents et surtout pour les mères de famille en précarité. **Le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 32.4 % et de 64.5 % pour les mères seules sans activité professionnelle.**

60 % des femmes qui travaillent occupent des emplois non qualifiés. 31 % des femmes sont à temps partiel, c'est le cas pour seulement 6 % des hommes. Les deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes.

Les femmes de nationalité étrangère sont souvent les plus précaires. 1/3 vit en logement précaire (hôtel, hébergements). Une partie vit sans aucune ressource. Peu d'entre elles ont un emploi.

Nous faisons aussi le constat que la part du budget familial consentie par les familles en précarité pour la garde de leurs enfants est bien supérieure à celle consentie par les familles plus aisées.

PAROLES DE TERRAIN

« C'est vraiment dur de chercher un emploi quand on ne peut pas faire garder son enfant »
« J'ai trouvé des heures de ménage mais les heures ne vont pas avec celles de la crèche ».
Paroles de mères de familles dans un rassemblement des familles organisé par le SCCF.

NOS PROPOSITIONS

- **Continuer l'effort de création de places d'accueil des jeunes enfants et atteindre 10 % de places en crèche pour les enfants de familles en situation de précarité.**
- Le plan de lutte contre la pauvreté prévoyait de réserver 10 % des places en crèches pour les enfants de familles défavorisées. Un dispositif de suivi reste à établir pour en vérifier la mise en œuvre. Renforcer les dispositifs existants qui accueillent d'ores et déjà une population plus en difficulté (multi-accueil, lieu d'accueil parents-enfants, micro-crèche...).
- **Développer les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les familles les plus fragiles** et mieux les articuler avec l'offre de garde des jeunes enfants, en encourageant et en multipliant les bonnes pratiques issues de l'expérimentation du secteur privé ou associatif (des crèches à vocation d'insertion professionnelle mettant l'accent sur la formation des personnes en insertion et sur la sécurisation des parents rempliraient le double objectif de création d'emplois et d'offres de garde supplémentaires).
- **Promouvoir les possibilités d'organisation collective des parents** pour des modes de garde adaptés. Les possibilités de garde d'enfants ouvertes à tous contribuent à la mixité et à la cohésion sociale.
- **Sécuriser l'accès aux cantines scolaires** pour tous avec des tarifs adaptés à chacun.
- **Accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école.** Il faut poursuivre l'objectif annoncé d'accueil d'enfants de moins de trois ans à l'école en garantissant l'engagement du personnel qualifié, en veillant pour ce dispositif à la bonne coordination entre l'Éducation nationale et les CAF, notamment par le biais du schéma départemental de service aux familles, quand il est mis en place.
- **Finaliser et mettre en œuvre les schémas départementaux des services aux familles dans tous les départements.** Ces schémas répondent à la nécessité de mettre en place une coordination cohérente et efficace entre les acteurs des politiques familiales sur un même territoire pour un accompagnement global et de qualité des familles, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.
- **Maintenir les PMI comme un outil majeur de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé.** La PMI est un outil de prévention majeur, tout particulièrement pour les groupes de populations dites « vulnérables », en assurant la proximité et le maillage serré du territoire, l'accueil inconditionnel et la gratuité ; par son panel d'activités et ses acteurs professionnels du champ sanitaire et social.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS VERS L'EMPLOI

ENJEU ET CONTEXTE

Depuis 2008, le taux d'emploi des jeunes a baissé dans toute l'Europe. De manière très forte en Espagne ou au Danemark et moins fortement en Allemagne ou en France. Les jeunes rencontrent des difficultés particulières à intégrer le monde du travail et se voient majoritairement proposer des emplois précaires ou de mauvaise qualité. Ils sont les premiers précarisés lorsque l'emploi est rare mais également plus facilement embauchés lorsque la reprise économique s'engage. **En France, le taux de chômage des jeunes disponibles pour travailler atteint 25 %.** Les jeunes au chômage ou en travail précaires rencontrent des difficultés pour s'engager dans un projet de vie autonome. Deux tiers des jeunes sortis du système éducatifs vivent chez leurs parents¹. L'accès à l'autonomie est ainsi rendu difficile comme le montrent différentes études², récemment confirmées par l'enquête de la JOC publiée en janvier 2017. **La situation est particulièrement difficile en Outremer. A Mayotte, 56 % des jeunes à la fin de leur scolarité n'ont aucun diplôme.**

Notre société a des difficultés à laisser une juste place à sa jeunesse dans le monde du travail. Ceci entraîne un paradoxe sociétal : les jeunes dans la force de l'âge ne sont pas en mesure d'offrir leur potentiel et leur énergie et deviennent une charge pour la société et leur famille alors que les régimes des retraites et de la protection sociale et plus largement la vie sociale ont besoin de leur contribution. Les jeunes de tous les horizons sont concernés : résidents dans des territoires ruraux ou des zones urbaines délaissées, jeunes issus de l'immigration depuis deux générations ou de famille chroniquement au chômage, jeunes récemment reconnus comme réfugiés ou fragiles.

En octobre 2016, un rapport de la Cour des Comptes considérait que les 10 milliards d'euros dépensés pour soutenir l'accès à l'emploi des jeunes étaient peu efficaces. Elle constate que les dispositifs courts et ciblés sont les plus efficaces tels que la Garantie Jeunes ou l'école de la seconde chance. Or moins d'un tiers des efforts financiers sont orientés vers ce type de démarche. Il existe donc des alternatives aux solutions actuelles pour soutenir l'accès au travail des jeunes.

Face aux préjugés

OUI, LES JEUNES VEULENT TRAVAILLER.

NOS CONSTATS

Près de 10% des personnes accueillies au Secours Catholiques ont entre 15 et 24 ans. Nous constatons que les enfants et les jeunes sont très affectés par la pauvreté, pour des raisons variées et interconnectées. Le niveau d'études des jeunes pâtit de la précarité, même si globalement nous constatons une augmentation du niveau de formation des personnes rencontrées au Secours Catholique depuis quinze ans. Sachant que le niveau de formation reste un déterminant majeur pour accéder à un travail, la jeunesse en précarité s'oriente vers des difficultés majeures au regard de l'économie de la connaissance de la haute technologie qui se profile devant nous.

Les jeunes en situation de précarité disent leur besoin de sortir d'un régime de stress permanent qui repose sur une mécanique à deux temps : une situation liée à des fragilités actuelles qui sont décuplées par l'absence de signes et de moyens pour se projeter dans un parcours de vie.

1 Insee, Portrait social 2016, p.19

2 [L'insertion professionnelle des jeunes. France Stratégie](#)

Les jeunes rencontrés par le Secours Catholique veulent qu'on leur fasse confiance et que leurs compétences soient reconnues. A cet égard, ils ne se satisfont pas d'une aide limitée à une allocation, mais attendent non seulement un emploi stable, un environnement professionnel respectueux et une rémunération décente.

Ils craignent une société qui mettrait les individus en concurrence dans une course à la productivité et renforcerait l'individualisme.

Ils demandent d'être accompagnés et regrettent le faible lien entre le lycée et les entreprises et les systèmes d'informations, d'orientations et d'accompagnement vers l'emploi. Ils constatent les difficultés des jeunes migrants à voir reconnaître leurs diplômes et leurs compétences professionnelles acquises à l'étranger.

Dans un questionnaire réalisé auprès de 1000 jeunes d'Outremer, en aout 2016, l'immense majorité dit combien aller à l'école est une chance, qu'ils aspirent à se former et avoir un emploi.

PAROLES DE TERRAIN

« *Quand on veut suivre une formation, on est gêné de devoir demander à ses parents de se serrer la ceinture* ». Témoignage de jeunes lors de l'université des Young Caritas de St Malo (août 2016)

« *On a peur du chômage, ce qu'on veut c'est travailler, trouver un véritable emploi* » partagent les jeunes d'Outremer au questionnaire Défi jeunes lancé par le SCCF (été 2016)

NOS PROPOSITIONS

- **L'accès à un emploi pour les jeunes, doit être une priorité nationale.** Considérant que le travail est le premier lieu succédant à l'école permettant la socialisation, la formation et la participation à la construction d'un projet commun, nous demandons le soutien des emplois aidés en entreprise ou dans les secteurs associatifs de l'insertion ou de l'ESS. Nous prônons la logique de l'emploi d'abord !
- **L'accès à la formation doit être facilité,** en particulier pour tous ceux qui n'en ont pas eue, les décrocheurs ou ceux qui ont vécu des parcours difficiles. Nous demandons que des moyens soient réorientés vers les systèmes ciblés, bienveillants et souples tels que les parcours de la deuxième chance ou la Garantie jeunes ou d'autres à inventer.
- **Nous souhaitons que le CPA puisse être un support majeur pour la construction et la projection des jeunes dans leur parcours professionnel.** Le Compte personnel de formation doit à cet égard être doté dès la fin de l'école obligatoire, d'un volume d'heure de formation sous forme de droit de tirage tout au long de la vie, de manière universelle.
- Le Compte Personnel d'Engagement (compris dans le CPA) doit pouvoir servir pour la reconnaissance des compétences professionnelles acquises au cours d'engagements bénévoles associatifs dans des dispositifs partenariaux expérimentaux et territoriaux entre les associations et les entreprises.
- Nous attendons que des actions ou des écoles d'accueil et de formation aux savoirs fonctionnels, soient mises en place pour les jeunes notamment les migrants nouvellement arrivés, et ceux ayant obtenu le statut de réfugiés.
- Nous souhaitons que des incubateurs - plateformes solidaires de projets professionnels soient expérimentés, reposant sur l'utilisation des capacités des jeunes, et, reliés au monde du travail et des entreprises.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org



PROPOSITION

FACILITER L'ACCÈS DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ENJEU ET CONTEXTE

Suite à la loi portant réforme de la formation professionnelle en mars 2014 et à l'instauration d'un droit portable à la formation, **le Compte personnel de formation (CPF) monte en charge lentement. Sans mesure supplémentaire, les chômeurs de longue durée ne pourront jamais accéder à une formation qualifiante**, précieux sésame pour accéder à un emploi. L'Etat et les Régions sont les acteurs centraux du Service public de l'emploi et peuvent abonder les comptes personnels de formation.

Le gouvernement a par ailleurs lancé en janvier 2016 un plan « 500 000 formations supplémentaires » en vue de doubler le nombre annuel de formations à destination des personnes en recherche d'emploi pour le porter à un million, le cibler en particulier sur les besoins des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et de longue durée afin de préparer l'avenir.

Une majorité de Français (58%) est d'accord avec l'affirmation selon laquelle « les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment ». Ces préjugés sont stigmatisant, découragent les personnes et sont vécus comme injustes.

Face aux préjugés

OUI, LES PERSONNES SANS EMPLOI VEULENT TRAVAILLER ET SE FORMER.

NOS CONSTATS

L'accès à la formation professionnelle est trois fois plus difficile pour les chômeurs en précarité que pour l'ensemble des chômeurs. Dans le rapport 2012 du Secours Catholique, nous constatons que seulement 2.4% des personnes accueillies bénéficiaient d'une formation. Dans le rapport 2016, ce chiffre est en baisse, il est de 1.1%. Le risque de demeurer dans l'inactivité se renforce quand on est entré en précarité.

De plus, les personnes au chômage ont une représentation altérée de la formation, une perception négative des institutions du fait de leurs vécus, ou souffrent d'une forme de renoncement à retrouver un emploi, leur chance d'y parvenir étant ressentie comme diminuant au fil du temps. Dans ce chemin de retour à l'emploi, la proposition d'une formation est pour certains d'entre eux un paramètre incontournable. A l'opposé d'autres sont résignés.

Sur le terrain, le SCCF fait le constat que les personnes accompagnées veulent avant tout trouver un travail. Elles nous disent clairement combien la recherche d'emploi exige de motivation et de persévérance : « il ne faut jamais se décourager », combien elle provoque ou demande des changements personnels, ne serait-ce qu'une plus grande lucidité par rapport au marché du travail : « accepter de faire des métiers différents les uns des autres au lieu de rester concentré sur un seul ». C'est pour faciliter ce cheminement - et surtout le succès de celui-ci - que les chercheurs d'emploi aspirent vivement à un meilleur soutien du service public de l'emploi, soulignant qu'« il faudrait des offres adaptées » et « davantage de possibilité de formation ».

PAROLE DE TERRAIN

Bruno : « la formation ce n'est pas pour nous, c'est pour les 18-25 ans »

Rachel : « *je ne me sens pas capable* »,

Pascal : « *j'ai 56 ans la formation ce n'est plus pour moi* »,

Denis : « *j'ai fait une multitude de formations proposées par Pôle Emploi, espaces verts, ébénisterie, soudure, métallerie sans débouchées* ».

Agnès : « les agents ne savent pas *nous expliquer, ils ne sont pas assez formés* ». ¹

NOS PROPOSITIONS

- **Nous demandons que le prochain gouvernement poursuive la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ».**
- **Nous demandons que les potentialités du CPA soient renforcées vers un outil de la protection sociale des salariés.**
- Nous demandons que chaque Région oriente une part raisonnable des moyens déjà existant, dédiée à la formation professionnelle en direction des publics éloignés de l'emploi, **et qu'elle abonde les comptes personnels de formation des chômeurs de longue durée d'une durée de 200 heures pour aboutir à un total de 400 heures permettant l'accès à une formation qualifiante.**²
- Nous demandons un renforcement des fonds dédiés à la formation au sein des structures d'insertion par l'activité économique.³
- Nous souhaitons que des centres de formation d'un type nouveau se développent pour répondre aux objectifs de la formation tout au long de la vie, l'accès à la formation des plus fragiles, l'adéquation entre la formation et les opportunités d'emploi du territoire, la reconnaissance des savoirs et des compétences acquis au long de la vie. La réflexion pour identifier la forme de ces centres de formation gagnera à être réfléchiée avec les personnes éloignées de l'emploi.
- Nous souhaitons une meilleure prise en charge des frais annexes : hébergement, mobilité, garde des enfants et une amélioration du délai de versement des aides.
- Nous proposons de développer l'information et l'accompagnement vers la formation des chômeurs de longue durée avec des modalités adaptées, comme le prévoit le décret sur ce sujet. La réflexion pour identifier le type et les modalités de diffusion de l'information et d'accompagnement doit être réfléchiée avec les personnes éloignées de l'emploi.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

¹ Témoignages recueillis lors de rencontres avec des personnes accueillies par le SCCF à Briey, à Fraize, à Metz, à Nancy et Plombières-Les-Bains, 2016.

² Aujourd'hui ils sont abondés de 200 heures, sous certaines conditions, par l'Etat (100 h) et Le Fonds de sécurisation des parcours professionnels (FPSP) (100h). C'est insuffisant. La loi prévoit que pôle emploi et surtout les régions pourront abonder ce fonds. 100h correspondent à un mois de formation.

³ Comme la structure d'insertion Tissons la Solidarité membre du réseau Caritas.



PROPOSITION

SOUTENIR LA DÉMARCHE D'EXPÉRIMENTATION DE « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

ENJEU ET CONTEXTE

Les manières de concevoir et d'organiser le travail évoluent à une vitesse rapide. Ce changement est complexe. Il intègre à la fois les évolutions technologiques dans les processus de production, les contraintes liées au maintien d'une diversité et d'une nature préservée et les besoins liés aux nouvelles configurations sociétales et sociales, notamment le renouvellement des populations, les migrations actuelles et les enjeux des nouveaux savoirs et des cultures.

Nos spécificités nationales amènent depuis des décennies à un taux de chômage structurel variant de 7 à 10%, alors que d'autres pays aux modèles différents, voient leur chômage fluctuer entre 4 et 7 %. Ces pays présentent cependant des taux de pauvreté plus élevés que la France. Les personnes prisonnières du chômage de longue durée sont de plus en plus éloignées de l'emploi et les coûts directs, indirects, collatéraux ou à venir pour la société, deviennent trop lourds à supporter.

C'est pourquoi l'ensemble des mouvements politiques avancent des mesures en faveur de l'emploi pour éloigner les effets destructeurs du chômage sur notre société. C'est dans cette posture responsable que les deux assemblées ont voté à l'unanimité une loi proposée par ATD Quart Monde et ses partenaires dont le Secours Catholique, permettant d'expérimenter sur des territoires des actions nouvelles visant à réduire le chômage de longue durée.

Face aux préjugés

OUI EN MATIÈRE DE CHÔMAGE, DES SOLUTIONS NOUVELLES EXISTENT !

NOS CONSTATS

A travers nos différents lieux d'accueil et dans le cadre de nos accompagnements, nous rencontrons de nombreuses personnes qui ne réussissent pas à retrouver un emploi, sont parfois découragées et perdent confiance en elles à mesure que le chômage dure. Nos analyses statistiques confirment que les personnes que nous accueillons s'éloignent de l'emploi. D'une part la raréfaction de l'emploi dans les territoires ruraux crée une concurrence où ils sont positionnés en queue de peloton dans des procédures de recrutement qui ne leur laisse aucune chance. D'autre part la perte d'estime de soi, les problèmes de mobilité, de santé et tous les freins à l'emploi connus créent autant de freins supplémentaires.

Ce mouvement d'éloignement de l'emploi est catastrophique et crée des dégâts qui sont délétères pour la personne, pour ses proches et sa famille, et coûteux pour le corps social et les finances publiques. Car, au-delà des aides financières apportées à juste titre, des coûts directs liés à la santé physique et psychologique, il faut ajouter les coûts indirects sur le long terme liés aux risques de reproduction générationnelle de la pauvreté et à tous ses effets collatéraux.

Des études aux apparences sérieuses doutent de l'utilité et de la performance des emplois aidés et des structures d'insertion.

Pourtant, d'autres études, dont celle d'Ashoka / McKinsey & Company (2012), **ont montré le retour sur investissement positif des dépenses publiques pour soutenir et subventionner des actions de prévention ou d'insertion portés par des entreprises et des associations du champs de l'économie sociale et solidaire**. Pour 10 projets étudiés les retours sur investissements sont réalisés à travers les différentes taxes et impôts générés et les coûts évités s'élèvent à 50 Millions d'€. Les effets indirects extrapolés sont chiffrés à 5 Milliards €. Les actions sont répliquables et créatrices d'emploi.

Suivant cette logique, ATD a évalué que 15 000€ par an et par chômeur de longue durée étaient dépensés pour palier à l'absence de revenu par le travail et aux conséquences du chômage de longue durée sur une personne et son entourage¹. Au Secours Catholique, nous constatons l'utilité des structures qui génèrent du travail et souvent de la richesse sur les territoires. **Fort de ce constat avec quatre autres associations nous soutenons la démarche d'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée qui vise à démontrer que le soutien à la création d'emploi pour ceux qui en sont privés peut créer sur un territoire une dynamique sociale et économique vertueuse.**

La démarche commence par l'identification au niveau local et en plein accord avec les acteurs de la vie économique des activités qui soient :

- utiles (biens et services),
- susceptibles d'être exercées par des personnes privées d'emploi à partir de leur compétence et de leur souhait,
- complémentaires de l'activité économique existante. Elles seront certainement, en grande partie, de celles qui dessineront une économie « douce », du « prendre soin » : prendre soin de l'écosystème, prendre soin de la personne, prendre soin de la « relation à ».

La démarche suppose de réaffecter la dépense forfaitaire par personne actuellement, à la charge de l'Etat (RSA, ASS...), à un fonds local finançant les embauches des chômeurs, au Smic et en CDI. Le produit de leur travail devant financer le reste.

Les talents et les savoir-faire des personnes en situation de chômage étant valorisés, cette création de richesses et de service se traduit par la création d'activités au service du territoire, de sa population et de son environnement naturel et patrimonial et par un évitement de dépenses sociales.

NOS PROPOSITIONS

- **Nous demandons le soutien fort de la puissance publique en direction des 10 territoires habilités à développer des entreprises à but d'emploi, suivant la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée en cours d'expérimentation depuis janvier 2017.**
- **Nous demandons au nouveau gouvernement de mettre en place dès l'automne 2017 un espace de concertation et de co-construction, entre la puissance publique et le secteur privé, citoyen et associatif, pour élargir cette démarche d'expérimentation au cours du prochain quinquennat.**
- **De manière plus générale, nous demandons le développement d'expérimentations** visant à favoriser l'accès au travail pour tous, car nous considérons légitime qu'une société de progrès et développée soit en capacité de se donner les moyens nécessaires, afin que chacun puisse subvenir à ses besoins et contribuer à la société par son travail.

CONTACT :

Delphine Bonjour

Chargée des relations institutionnelles

delphine.bonjour@secours-catholique.org

¹ Note sur le coût de la privation durable